



Terre d'innovations

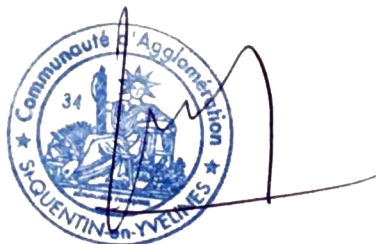


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

7.21. Informations relatives à la Taxe d'Aménagement

REVISION ALLEGEE APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil d'agglomération du 05/03/2020



Le Président,
Jean-Michel Fourgous

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 www.sqy.fr

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Chevreuse

Commune de Voisins-le-Bretonneux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du vendredi 21 octobre 2011

Sous la présidence d'*Alexis BIETTE, Maire.*

Date de convocation : 14 octobre 2011 - Date d'affichage : 14 octobre 2011

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé
A. BIETTE	X			
A. ROSETTI	X			
B. JOUSSELIN	X			
C. MAIN	X			
L. VILLERS	X			
A. LE BOUTELLER	X			
R. BARRY	X			
M. FADEUILHE	X			
H. GÉRARD	X			
D. CAMY	X			
P.A. VINCENT	X			
M. FEY		X	B. JOUSSELIN	
J-P. DEPOND	X			
F. BECHER	X			
P. CHAMPENOIS	X			
E. DEVITERNE-BIETTE	X			
P. ROBLÈS-BADET	X			
R. BOUDJEMADI		X	E. DEVITERNE-BIETTE	
J. LASNE		X	C. MAIN	
C. HATAT	X			
C. DUFLLOT		X	L. VILLERS	
S. BAKLACI				X
J. HACHE	X			
M. PENAUD	X			
S. MANSON	X			
A. DE SOUZA	X			
J. LE NAN	X			
C. PERRODO	X			
J. BEAUPEUX	X			
H. GIORDANO	X			
M. KOZICKI	X			
A. BOURO	X			
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE		X	J.P. DEPOND	

Soit 32 Conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Alexandra ROSETTI a été élue secrétaire de séance (Pour : 32 voix/32).

La séance est ouverte à 19 h 05.

Sur proposition d'Antoinette LE BOUTEILLER, Maire-adjointe, déléguée à l'Urbanisme et au Patrimoine,

Objet : autorisation du Conseil municipal pour l'instauration de la Taxe d'Aménagement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L331-1 et L331-2 et suivants,

Vu l'article L331-2 du code précité qui stipule que les communes membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer à sa place, la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal et à prévoir les modalités de reversement,

Vu les conditions d'exonération de la taxe d'aménagement prévues à l'article L331-7 du Code de l'Urbanisme,

Vu le taux de taxation actuel de 5 % pour la Taxe Locale d'Équipement (qui sera remplacée par la taxe d'aménagement) et cela sur l'intégralité du territoire de Voisins-le-Bretonneux,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de Vie du 13 octobre 2011,

Considérant que la Taxe d'Aménagement (TA) doit générer au moins les mêmes recettes que la Taxe Locale d'Équipement pour la Commune,

Considérant les charges d'investissement prévisibles, élevées, pour la Commune concernant les équipements publics,

Le Conseil municipal, décide, à la majorité, (Pour : 26 voix/32, Contre : 1 voix/32, Abstentions : 5 voix/32),

Article 1 : d'approuver que l'EPCI de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, compétent en matière de PLU, institue la Taxe d'Aménagement en lieu et place de la commune de Voisins-le-Bretonneux,

Article 2 : d'autoriser l'EPCI à instituer un taux de 5 % sur l'intégralité du territoire vicinial pour toutes les opérations n'entrant pas dans le cadre de l'exonération prévues à l'article L331-7 du Code de l'Urbanisme,

Article 3 : d'approuver le reversement par l'EPCI à la ville de Voisins-le-Bretonneux de l'intégralité des recettes générées par la TA sur le territoire de Voisins-le-Bretonneux à la fin de chaque trimestre de l'année civile,

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces découlant de l'application de la présente délibération.

Alexis BIETTE
Maire

=====

Pour extrait conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal,
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Alexis BIETTE
Maire

Acte à classer**20111078**

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2011-10-28T10-12-35.01 (MI45991565)**Identifiant unique de l'acte :** 078-217806884-20111021-20111078-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Autorisation du Conseil municipal pour l'instauration de la Taxe d'Aménagement**Date de décision :** 21/10/2011**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.1. institution de taxe (4 taxes, TEOM, publicités, spectacles, autres...)**Acte :** 20111078 Délib Instauration TA.PDF**Groupe émetteur de l'acte :** A-BIETTE

Préparé	Le 28/10/11 à 09:46	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Demande de signature	Le 28/10/11 à 09:46	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Signé	Le 28/10/11 à 10:09	Par <u>BIETTE Alexis</u>
Transmis	Le 28/10/11 à 10:12	Par <u>SOUSSIGNANT Dominique</u>
Accusé de réception	Le 28/10/11 à 10:33	